



ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Concours externe

Epreuve du 23 Mars 2021

SUJET

Epreuve : Un questionnaire à choix multiples portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions incombant aux membres de ce cadre d'emplois.

Durée : 45 minutes

Coefficient : 1

CONSIGNES : à lire avant de prendre connaissance du sujet

ATTENTION : Répondre directement sur le sujet

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom, ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni un nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les questions peuvent être traitées dans l'ordre qui vous convient.
- Seules les encres de couleur bleue ou noire sont autorisées (l'usage du crayon n'est pas autorisé : les réponses au crayon ne seront pas corrigées).
- Répondre sur le questionnaire dans les cases prévues à cet effet :
 - aucun choix inscrit sur la copie ne sera accepté
 - cochez la ou les cases correspondante(s) à votre choix
- Si vous estimez avoir mal répondu à une question, veuillez noircir la case et cocher le nouveau choix. Exemple : Quelle est la date du jour ?
 - 22 Mars 2021
 - 23 Mars 2021
 - 24 Mars 2021
- Les feuilles de brouillon ne sont en aucun cas prises en compte.

BAREME DE NOTATION :

Il y a une ou plusieurs bonne(s) réponse(s) par question

Pour chaque question le candidat coche :

La bonne réponse ou l'ensemble des bonnes réponses	= 1 point
Mauvaise réponse et / ou partie des bonnes réponses	= 0 point
Absence de réponse	= -1 point

1) Qui détermine les compétences des collectivités territoriales ?

- La Loi
- Le Préfet
- Elles-mêmes

2) Le principe de libre administration des collectivités territoriales signifie :

- La possibilité de faire tout ce qu'elles souhaitent
- La possibilité de s'administrer librement, sans être soumises à des contraintes excessives, en respectant la loi et sous le contrôle du juge administratif
- Le fait de ne pouvoir agir qu'avec le contrôle préalable du Préfet

3) De quand date les grandes lois de décentralisation ?

- 1958
- 1983
- 2010

4) Qui crée et supprime les emplois dans une commune ?

- Le Maire
- Le Conseil municipal
- Le Préfet

5) Qu'est-ce qu'un organe délibérant ?

- Une assemblée élue, réunissant des conseillers et chargée d'administrer par ses délibérations les affaires de la collectivité
- Un comité qui prépare et exécute les délibérations
- Une assemblée composée d'agents publics (fonctionnaires et stagiaires)

6) Aujourd'hui combien la France a-t-elle de Régions métropolitaines ?

- 22
- 13
- 101

7) Qui vote le budget communal ?

- L'exécutif
- L'organe délibérant
- Le comptable public

8) Le principe d'universalité du budget signifie que :

- Exprime l'idée que l'autorisation budgétaire donnée à l'exécutif pour collecter les recettes publiques et mettre en œuvre les dépenses ne vaut que pour un an
- Le budget doit décrire, pour la durée de l'exercice, l'ensemble des dépenses et des recettes
- Signifie que l'exécutif doit utiliser les crédits ouverts, de manière en principe limitative, selon leur destination telle qu'elle résulte du budget voté par le Parlement.

9) Quelles sont les compétences de la commune en matière d'éducation/enfance ?

- Organisations d'activités périscolaires
- Création, entretien des écoles maternelles et primaires
- Restauration scolaire
- Création et équipement des collèges et des lycées

10) Quel est l'organe exécutif du Département ?

- Le Maire
- Le Préfet
- Le Président du conseil départemental

11) Qui recrute une ATSEM dans les écoles (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) ?

- Le recteur d'académie
- Le Maire
- Le Directeur de l'école

12) Les fonctionnaires d'Etat ont-ils plus de droits que les fonctionnaires territoriaux ?

- Plus de droits
- Moins de droits
- Ils ont les mêmes droits

13) Qui détient le pouvoir disciplinaire (pouvoir de sanctionner un agent) dans une collectivité ?

- Le supérieur hiérarchique
- L'autorité territoriale
- Le Tribunal administratif

14) Qu'est-ce que le devoir d'obéissance hiérarchique ?

- L'obligation pour un enfant d'écouter l'animateur territorial
- L'obligation de se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique
- Le droit de désobéir si l'ordre n'est pas écrit

15) Qu'est-ce que le statut de la Fonction publique territoriale ?

- Un ensemble de lois et de règlements qui fixent les règles applicables aux agents publics
- Un ensemble des lois, décrets et arrêtés régissant le service public
- Les droits et les obligations du fonctionnaire

16) A quoi sert le concours dans la fonction publique ?

- Sélectionner les meilleurs candidats
- Assurer l'égal accès aux emplois publics
- Limiter l'accès à la FPT

17) Le candidat qui réussit un concours d'accès à la fonction publique territoriale :

- Est automatiquement nommé à un poste en fonction de son rang de classement
- Est inscrit sur une liste d'aptitude qui lui donne vocation à être nommé par un employeur territorial
- Est, lorsqu'il n'a pas d'employeur, rémunéré dès sa réussite au concours

18) La Fonction publique territoriale est composée de :

- 8 filières, une cinquantaine de cadres d'emplois et plus de 250 métiers
- 12 filières, une centaine de cadres d'emplois et plus de 600 métiers
- 8 millions de fonctionnaires
- 8 millions d'agents publics

19) Quelle est la sanction la plus élevée pouvant être infligée à un fonctionnaire ?

- L'exclusion de 2 ans
- La révocation
- La rétrogradation

20) Qu'est-ce que le principe de la séparation du grade et de l'emploi ?

- Un fonctionnaire ne peut jamais perdre sa qualité de fonctionnaire
- En cas de suppression d'emploi, un fonctionnaire demeure titulaire de son grade
- Le fonctionnaire ne peut pas changer d'emploi

21) Durant la période estivale, il est possible d'organiser des déplacements d'enfants en bus :

- Tous les jours saufs certains jours « critiques » fixés par arrêté.
- Tous les jours de semaine à l'exclusion des dimanches, comme c'est le cas pour les véhicules poids lourds.
- Tous les jours.

22) Un accueil de loisirs, pour qu'il puisse avoir le droit de fonctionner, doit être en possession de :

- Une habilitation.
- Un arrêté de fonctionnement
- Un récépissé de déclaration auprès du ministère de tutelle valant accusé de réception.

23) Le budget du centre de loisirs municipal provient :

- Du maire.
- De subventions et d'aides.
- D'impôts.
- De dons.
- De dotations.
- De la contribution des participants.

24) A la suite d'un accident grave survenu au sein d'un accueil de loisirs, le directeur informe la DDCS :

- Uniquement si la famille effectue un dépôt une plainte.
- Sans délai.

25) Le directeur d'un centre de loisirs municipal afin d'augmenter son budget peut :

- Augmenter le prix journée facturée aux parents.
- Organiser des actions comme une kermesse, une fête
- Demander un budget complémentaire à son supérieur hiérarchique
- Demander directement des dons en nature à des entreprises locales.
- Faire une quête sur le marché.

26) Le test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques en ACM doit être effectué :

- Dans la partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur au moins égale à 1 m 8
- Dans la partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur inférieure à 1 m 50.

27) La pratique d'une activité en séjour de vacances ou accueil de loisirs :

- Doit essentiellement permettre d'occuper les enfants.
- Doit répondre à des objectifs pédagogiques précis.
- Doit être décidée en fonction des hobbies des animateurs.

28) L'accompagnement périscolaire, organisé dans un établissement scolaire, se déroule :

- Pendant les vacances scolaires.
- Dans la continuité des heures et jours scolaires.
- Pendant le temps scolaire avec les enfants les plus en difficultés.

29) Le principe de « marche en avant » concerne :

- Une règle de sécurité routière.
- Un idéal éducatif.
- Une norme d'hygiène alimentaire.

30) Le budget d'un service jeunesse municipal doit :

- Etre voté par le Conseil Municipal.
- Etre décidé par le Directeur Général des Services.
- Etre validé par le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale.

31) Le Projet d'Accueil Individualisé d'un enfant (PAI) :

- Impose qu'il déjeune à part.
- Est mis en place à la demande des parents.
- Décrit les adaptations requises par son état de santé ou son régime alimentaire.
- Doit être connu de l'ensemble des animateurs.

32) Parmi les maladies suivantes, laquelle ne justifie pas l'éviction du malade des activités collectives ?

- Le VIH
- La rubéole
- Les oreillons

33) L'assistant sanitaire d'un accueil de loisirs :

- Est nommé par le médecin responsable du service départemental de PMI (Protection Maternelle et Infantile).
- Tient à jour les trousseaux de premier secours.
- Doit être titulaire de l'attestation PSC1.
- Elabore la Fiche Sanitaire de Liaison avec les parents.
- Coordonne les aspects sanitaires relatifs à l'accueil collectif de mineurs.

34) Vous organisez une sortie à la journée avec pique-nique. La structure ne possédant pas de glaciers, vous êtes chargé.e de proposer un menu. Vous privilégiez :

- Les chips.
- Les gâteaux secs.
- Les légumes crus.
- Le jambon « label rouge ».
- Les fruits crus.

35) Qui est responsable du projet pédagogique dans un accueil de vacances ?

- L'équipe d'animation
- L'organisateur
- Le ministère de tutelle

36) Les chambres et les sanitaires d'un accueil collectif de mineurs peuvent être mixtes jusqu'à :

- 5 ans
- 6 ans
- 8 ans
- 10 ans

37) Quels types de responsabilité implique la fonction d'encadrant dans un ACM ? La responsabilité :

- Civile.
- Morale.
- Pénale.
- Sociale.

38) Une autorisation des parents est nécessaire pour les interventions médicales et chirurgicales :

- Vrai
- Faux
- Tout dépend de la gravité de l'intervention

39) Qu'est-ce que l'obligation de réserve du fonctionnaire ?

- L'obligation de réserver une partie de son salaire pour le comité des œuvres sociales de la Collectivité.
- L'obligation dans l'exercice de ses fonctions, de faire preuve de réserve et de mesure dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles. ne dévoiler aucune information sur le service.
- L'obligation en dehors de ses fonctions, de faire preuve de réserve et de mesure dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles. ne dévoiler aucune information sur le service.

40) Les normes HACCP sont :

- Des textes qui régissent la restauration collective et l'hygiène alimentaire.
- Des textes qui régissent les conditions d'encadrement des activités sportives dites « à risques ».
- Des textes qui régissent la mise en place de la filière animation dans la Fonction Publique Territoriale.

41) Dans un autocar avec des sièges individuels équipés de ceintures :

- Tout passager doit mettre sa ceinture.
- 3 enfants sur 2 places adultes sont autorisés ?
- Une banquette équipée de 2 ceintures peut accueillir indifféremment 2 adultes ou 3 enfants.
- Le bouclage des ceintures n'est pas obligatoire, c'est le chauffeur qui le décide.

42) Le principe de traçabilité en hygiène alimentaire repose notamment sur la nécessité de conserver au réfrigérateur un échantillon :

- Des préparations culinaires à base de produits laitiers.
- De tous les plats.
- Des plats uniquement à base de viande.

43) Un accueil collectif de mineurs (ACM) doit obligatoirement disposer de:

- Un lieu permettant d'isoler les malades (en séjours de vacances, il faut pouvoir y dormir).
- D'une salle d'infirmierie uniquement pour les accueils avec hébergement.
- Une salle d'infirmierie d'au moins 15 m²
- D'une armoire (pharmacie) fermée à clef pour y stocker les médicaments.

44) Pour un accueil de loisirs périscolaire, le taux d'encadrement minimum réglementaire, (hors PEdT) pour des enfants de plus de 6 ans est d'un encadrant pour :

- 8 enfants.
- 10 enfants.
- 12 enfants.
- 14 enfants.

45) La définition d'un projet éducatif local est décidée :

- Par les équipes de direction des centres de loisirs
- Par le conseil municipal
- Par le maire et son conseil municipal après concertation avec les partenaires éducatifs
- Par les directeurs d'école de la commune

46) Un fonctionnaire territorial doit :

- Consacrer l'intégralité de son activité professionnelle aux missions qui lui sont confiées.
- Refuser d'exécuter une instruction qu'il estime inutile.
- Pouvoir être libre de faire des critiques sur sa collectivité dès lors qu'il n'est pas dans son temps de travail.

47) « Face à un danger qu'il estime grave et imminent pour sa vie et sa santé, l'agent doit signaler immédiatement cette situation. Il peut se retirer de son poste de travail, à condition de ne pas mettre en danger la sécurité d'autrui » . Ce texte définit :

- La non-assistance à personne en danger.
- Le devoir d'alarme et de retrait.
- Le devoir d'alerte et de retrait.
- L'obligation d'alerte et de secours.

48) En accueil de Loisirs sans hébergement, en cas d'accident avec des blessés, vous contactez les pompiers en composant le :

- 15
- 17
- 18

49) Monsieur WW qui vit avec la mère de Timothée, 9 ans, vient chercher l'enfant à l'accueil de loisirs. Il n'a pas d'autorisation parentale, mais vous le connaissez bien puisqu'il vient habituellement avec la mère de Timothée.

- Il peut prendre l'enfant puisqu'il vit avec la mère de Timothée.
- Il peut prendre l'enfant si l'enfant l'identifie.
- Il peut prendre l'enfant puisqu'il précise que la mère de Timothée lui a demandé de venir le chercher, étant retenue à son travail.
- Il ne peut pas prendre l'enfant, même si ce dernier lui manifeste une affection visible.

50) L'obligation de signaler un cas de maltraitance à enfant :

- Ne concerne que les professionnels de la Protection de l'Enfance.
- S'impose à tou.te.s.
- Ne concerne pas les personnes soumises au secret professionnel

51) Le sigle SDJES correspond à :

- Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport.
- Services De la Jeunesse, l'Enfance et du secteur Social.
- Secteur Délégatif de la Justice pour les Enfants Scolarisés.

52) Le directeur d'un Accueil de loisirs, afin de pouvoir régler de menues dépenses, peut demander à se voir attribuer :

- Un dépôt de fond.
- Une régie d'avance.
- Une bourse interne.
- Il n'est pas possible d'envisager une attribution quelconque. Il ne peut qu'organiser une collecte ou récupérer de l'argent en organisant une kermesse.

53) Un élu vous interpelle directement et vous demande de réaliser un projet d'animation particulier, que faites-vous ?

- Vous en discutez avec vos collègues et le mettez en place, l'élu représentant votre supérieur.
- Vous précisez à votre élu que vous allez informer l'équipe de direction afin de savoir s'il est possible de mettre en œuvre ce projet.
- Vous répondez à votre élu que votre programme est déjà bouclé et qu'il est impossible de répondre à sa demande.

54) Vous êtes fonctionnaire dans la commune X, vous êtes impliqué.e politiquement dans un parti politique différent de celui du Maire, vous souhaitez vous présenter aux prochaines élections municipales.

- Vous en avez le droit, un des droits de l'Homme, et a fortiori du fonctionnaire étant le droit à l'expression.
- Vous ne pouvez pas vous présenter dans la commune dans laquelle vous travaillez.
- Vous ne pouvez vous présenter à aucune élection quelle qu'elle soit dans la mesure où vous devez respecter le devoir d'obéissance hiérarchique.

55) Le Service Public prend en considération:

- L'intérêt particulier prime sur l'intérêt général.
- L'intérêt général prime sur l'intérêt particulier.
- L'équilibre entre intérêt général et particulier.

56) Les principes du Service Public sont :

- Egalité, Continuité et Gratuité.
- Egalité, Continuité et Adaptation.
- Egalité, Equité, Liberté.

57) En qualité d'officier d'état civil et officier de police judiciaire, le maire peut-il être placé sous l'autorité du ministre de l'Intérieur ?

- Oui, puisque les lois sont régies par le ministre de l'Intérieur.
- Non, le maire est autonome.
- Non, le maire est sous l'autorité du procureur de la République.

58) Vous êtes adjoint d'animation. Vous souhaitez postuler au service d'état civil en tant que secrétaire d'accueil. A quelle filière appartient ce poste ?

- Filière civile.
- Filière technique.
- Filière administrative.

59) Vous êtes malade et votre état de santé nécessite un arrêt d'une journée.

- La CPAM contactera votre employeur afin de l'en informer.
- Vous contactez obligatoirement votre supérieur hiérarchique et l'informez de votre arrêt.
- Vous contactez obligatoirement la Direction des Ressources Humaines et lui faites parvenir votre arrêt.

60) En cas de réussite au concours, vous pourrez postuler pour travailler en tant que fonctionnaire et sans aucune formalité :

- A l'Education Nationale.
- Au conseil départemental.
- Dans une métropole.